

Les fonds/programmes européens en matière d'énergie

- 1. FEDER**
- 2. INTERREG**
- 3. LE MÉCANISME POUR UNE TRANSITION JUSTE (MTJ)**
- 4. FONDS SOCIAL EUROPÉEN + (FSE+)**
- 5. LE FONDS POUR L'INNOVATION**
- 6. HORIZON EUROPE**
- 7. PROGRAMME LIFE**
- 8. CONNECTING EUROPE FACILITY (CEF)**
- 9. NEXT GENERATION EU (NGEU)**
- 10. REPOWEREU**
- 11. LEADER**
- 12. URBACT**
- 13. AUTRES RESSOURCES UTILES**

1. FEDER

But	Réduire les différences dans les niveaux de développement entre les régions.
Thématique(s) abordée(s)	La transformation économique (OS1), l' environnement (OS2), la mobilité, les droits sociaux et le développement durable/intégré des zones rurales/côtières/urbaines...
Qui est éligible ?	Les États membres et les régions, au travers de projets proposés par les communes, les communautés, les agglomérations... Il faut que le projet proposé soit innovant, qu'il permette un retour sur investissement et qu'il soit assorti d'un budget qui corresponde aux attentes du FEDER (cf. frais éligibles pp. 5 à 17 : https://europe.wallonie.be/sites/default/files/2022-03/Regles_eligibilite_2127_VF.pdf)
Budget disponible	Pour la Wallonie : 1,5 milliard d'euros, dont près de 0,6 milliard d'euros en fonds provenant de l'UE. Environ 37% du budget du programme (dont cofinancements) sont réservés pour l'énergie et le climat.
Précisions sur le budget	<ul style="list-style-type: none"> • Les régions ou États membres moins développés doivent consacrer au moins 25 % des fonds à l'OS 1; • Les régions ou États membres en transition doivent consacrer au moins 40 % des fonds à l'OS 1; • Les régions ou États membres plus développés doivent répartir au moins 85 % des fonds entre l'OS 1 et l'OS 2.
Procédure de remise de candidature	<ul style="list-style-type: none"> • Remise du dossier de projet via l'application CALISTA. • Vérification du respect des critères d'éligibilité, de cohérence avec les objectifs du programme, de faisabilité (financière, technique, partenariale), etc.; • Étude du budget prévisionnel, justification des dépenses éligibles, calcul du taux de cofinancement possible, etc.; • Après cette étape d'évaluation, les autorités compétentes sélectionnent les projets qui seront bénéficiaires du FEDER. Les candidats sont alors informés de la décision et des modalités de financement. <p>→ https://www.welcomeurope.com/quels-sont-les-criteres-pour-beneficier-du-feder/</p>
Résultat en Wallonie	« Le projet 'Construction d'une extension du centre La Lanterne à Enghien ¹ (Qualitis)' a fait l'objet d'un investissement total de 5 934 566 EUR ; la contribution du Fonds européen de développement régional s'élève à 1 992 315 EUR au titre du programme de coopération « FEDER PO Wallonie » pour la période de programmation 2014-2020. »

¹ https://ec.europa.eu/regional_policy/projects/projects-database/construction-d-une-extension-du-centre-dentreprises-la-lanterne-a-enghien-parc-qualitis_fr

2. Interreg

But	Favoriser la coopération interrégionale dans l'UE.
Thématique(s) abordée(s)	La recherche et l'innovation, l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, les transports durables, l'énergie durable , la biodiversité, la santé, le marché du travail, l'apprentissage tout au long de la vie, etc.
Qui est éligible ?	<p>Les autorités publiques locales, régionales, nationales ; les institutions de droit public ; les ASBL. Ces acteurs doivent être situés dans les provinces wallonnes qui participent aux différents programmes Interreg :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen : Namur, Hainaut, Luxembourg. • Interreg VI-A Grande Région : Luxembourg, Liège. • Interreg VI-A Maas-Rijn : Liège. • Interreg Europe du Nord-Ouest : Brabant Wallon, Namur, Hainaut, Luxembourg, Liège. <p>→ Les provinces ne peuvent travailler seules, elles doivent obligatoirement collaborer avec d'autres sur <u>une problématique commune</u>, selon les règles du programme Interreg dont elles font partie.</p> <p>→ Les règles peuvent varier selon le programme Interreg !</p>
Budget disponible	En tout : 10 milliards d'euros (France-Wallonie-Vlaanderen : 268 millions ; Grande Région : 182 millions ; Maas-Rijn : 176 millions ; Europe du Nord-Ouest : 310 millions)
Précisions sur le budget	Cf. dépenses éligibles → https://www.interreg-fwvl.eu/fr/boite-a-outils/fiche-pratique-depenses-eligibles
Procédure de remise de candidature	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et conception du projet • Formalisation et dépôt du projet (sur l'application JEMS) • Sélection du projet par le Comité de Pilotage • Mise en œuvre (Suivi administratif, suivi financier, communication) • Clôture
Résultat en Wallonie	Création du programme ASSOREDUCE (Interreg France-Wallonie-Vlaanderen) qui permet l'échange de bonnes pratiques entre les associations qui visent à réduire la consommation d'énergie à travers les questions d'aménagement du territoire et de la mobilité.

3. Le Mécanisme pour une Transition Juste (MTJ)

But	Soutenir la reconversion et la diversification économique des territoires vulnérables face au changement climatique.
Thématique(s) abordée(s)	L'environnement, les ressources naturelles, l'action climatique. Le FTJ compte 3 piliers : <ul style="list-style-type: none">• Pilier 1 : Le Fonds pour une Transition Juste (FTJ ; 19 milliards d'euros). Ces fonds viennent compléter ceux du FEDER.• Pilier 2 : InvestEU. Ces fonds viennent compléter les fonds du pilier ci-dessus (10-15 milliards d'euros)• Pilier 3 : La PSLF (Facilité de prêt au service public). Il s'agit de prêts accordés par la Banque européenne d'investissement (BEI) (à hauteur de 6-8 milliards d'euros) et de subventions de la Commission européenne (à hauteur de 1,3 milliards d'euros), tous deux destinés à venir en aide au secteur public.
Qui est éligible ?	En Wallonie, seuls les arrondissements de Charleroi, Mons et Tournai, en province de Hainaut sont concernés.
Budget disponible	En tout : 55 milliards d'euros.
Précisions sur le budget	Voir davantage de précisions ici : https://europe.wallonie.be/sites/default/files/2023-07/230718_GURAP_FTJ_VF.pdf
Procédure de remise de candidature	Plus de précisions sur la remise de candidature (à faire sur l'application CALISTA) peuvent être obtenues en s'adressant aux Autorités de gestion : https://ec.europa.eu/regional_policy/in-your-country/managing-authorities/belgium_en
Résultat en Wallonie	Le fonds a permis le lancement d'une unité de production d'hydrogène à Frameries.

4. Fonds social européen + (FSE+)

But	Investir dans la cohésion sociale et l'emploi en Europe. Une partie du fonds vise également à soutenir la reconversion vers des emplois verts.
Thématique(s) abordée(s)	Elles sont liées aux 20 principes du socle européen des droits sociaux : https://employment-social-affairs.ec.europa.eu/european-pillar-social-rights-20-principles_en?prefLang=fr
Qui est éligible ?	Les entités publiques, les entités du secteur privé, les universités, les associations, ONG, des entreprises étrangères installées en Belgique.
Budget disponible	Pour la Belgique (période 2021/2027) : 1,2 milliard d'euros.
Précisions sur le budget	Les fonds peuvent être gérés conjointement entre l'Etat membre récipiendaire et la Commission européenne (gestion partagée) ou bien ils peuvent être versés directement par la Commission à travers la tranche spéciale « Emploi et Innovation sociale » (EaSI).
Procédure de remise de candidature	La procédure est généralement expliquée dans le portail des appels d'offres européens .
Résultat en Wallonie	Le Fonds a permis de créer une conciergerie sociale à Liège en 2024, dont le but était d'identifier les besoins d'une communauté spécifique et de créer un emploi destiné à pallier ces besoins.

5. Le Fonds pour l'innovation

But	Aider les entreprises qui investissent dans des technologies innovantes à faible teneur en carbone.
Thématique(s) abordée(s)	Les industries à forte intensité énergétique, les énergies renouvelables, le stockage d'énergie, le captage du carbone...
Qui est éligible ?	Les entreprises porteuses d'un projet à caractère innovant dans les secteurs susmentionnés.
Budget disponible	40 milliards d'euros pour 2020-2030.
Précisions sur le budget	Le Fonds d'innovation endosse jusqu'à 60% des coûts calculés selon la méthodologie indiquée dans chaque appel d'offre. Pour les subventions régulières, jusqu'à 40 % de la subvention peut être accordée sur base d'étapes prédéfinies avant que l'ensemble du projet ne soit pleinement opérationnel. Les projets prometteurs qui ne sont pas suffisamment développés pour bénéficier d'une subvention ou qui ne sont pas sélectionnés pour un financement en raison de limitations budgétaires peuvent bénéficier de l'assistance au développement de projets (PDA) de la Banque européenne d'investissement.
Procédure de remise de candidature	<p>Le Fonds pour l'innovation organise des appels d'offre et des ventes aux enchères pour soutenir les producteurs d'hydrogène d'origine non biologique dans l'UE. La procédure, telle qu'expliquée sur le site de la Commission européenne, est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un appel d'offres est publié. • Les candidat·e·s remettent leur candidature et leurs offres (€/kh d'hydrogène). • La candidature est analysée et les offres sont classées selon le prix. • Les candidats sont tenus au courant de la présélection ou non de leur projet. • Les offres sont attribuées jusqu'à ce que le plafond budgétaire soit atteint et que l'enchère soit clôturée. • Les résultats de l'enchère sont publiés. • Les lauréat·e·s signent une convention de subvention. • Élaboration du projet et mise en service. • Les lauréats reçoivent une aide à la production d'hydrogène, en volume.
Résultat en Wallonie	Développement par le groupe Agfa-Gevaert du projet GIGA-SCALE dans le port d'Anvers, qui vise à rendre opérationnelle une centrale de production de membranes ZIRFON grâce à une subvention de 11 millions d'euros.

6. Horizon Europe

But	Soutenir la recherche et l'innovation dans l'Union européenne.
Thématique(s) abordée(s)	Horizon Europe comporte plusieurs "clusters" : <ul style="list-style-type: none">• Santé• Culture, créativité et société inclusive• Sécurité civile pour la société• Numérique, industrie et espace• Climat, énergie et mobilité• Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement
Qui est éligible ?	<ul style="list-style-type: none">• Organisations de recherche et universités• Entreprises privées, y compris les PME et les startups• Institutions publiques et administrations locales ou nationales• Organisations non gouvernementales (ONG)• Centres technologiques et laboratoires• Instituts de formation et d'éducation
Budget disponible	93 milliards d'euros.
Précisions sur le budget	Depuis 2024, la Commission a étendu l'utilisation des financements en somme forfaitaire (Lump Sum) dans Horizon Europe. Ce mode de financement vise à simplifier la gestion des subventions en supprimant la nécessité de déclarer les coûts réels. Les paiements sont effectués lorsque des lots de travaux (Work Packages) sont entièrement achevés, ce qui nécessite une planification rigoureuse lors de l'élaboration du budget.
Procédure de remise de candidature	La procédure est généralement expliquée dans le portail des appels d'offres européens .
Résultat en Wallonie	Création de la « European City Facility » ou EUCF qui rassemble des communes wallonnes et qui soutient des études effectuées par celles-ci en matière d'énergie durable.

7. Programme LIFE

But	Soutenir des projets innovants qui contribuent à la transition vers une économie durable, à la protection de l'environnement et à l'atténuation du changement climatique.
Thématique(s) abordée(s)	<ul style="list-style-type: none">• Nature et biodiversité• Économie circulaire et qualité de la vie• Atténuation et adaptation au changement climatique• Transition vers une énergie propre
Qui est éligible ?	Les organisations publiques et privées enregistrées dans l'Union européenne, telles que les autorités publiques, les entreprises privées, les organisations non gouvernementales et les institutions de recherche.
Budget disponible	5,4 milliards d'euros.
Précisions sur le budget	Les propositions doivent démontrer une utilisation efficace des ressources, un cofinancement étant généralement requis. Le taux de cofinancement peut varier selon le type de projet et l'entité participante.
Procédure de remise de candidature	Les appels à propositions sont publiés sur le portail « Funding & Tenders » de l'UE. Les candidats doivent soumettre une proposition détaillée en ligne, qui sera évaluée sur des critères tels que la pertinence, l'impact, la qualité et l'efficacité.
Résultat en Wallonie	Les communes de Mouscron et La Louvière ont bénéficié du programme LIFE pour leur projet « LIFE BE REEL! », visant à promouvoir la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels en Wallonie.

8. Connecting Europe Facility (CEF)

But	Soutenir le développement des réseaux transeuropéens dans les domaines du transport, de l'énergie et des télécommunications.
Thématique(s) abordée(s)	Dans le secteur de l'énergie, le CEF se concentre sur : <ul style="list-style-type: none">• L'intégration des marchés de l'énergie• L'interopérabilité des réseaux énergétiques• La facilitation de l'intégration des énergies renouvelables• La sécurité de l'approvisionnement énergétique
Qui est éligible ?	Les entreprises publiques et privées, les organisations internationales, les entreprises communes et les entités établies dans les États membres.
Budget disponible	33,71 milliards d'euros, dont 5,84 milliards d'euros sont alloués au secteur de l'énergie.
Précisions sur le budget	Les projets doivent démontrer leur valeur ajoutée européenne et leur contribution aux objectifs du CEF. Le taux de cofinancement peut atteindre jusqu'à 50% des coûts éligibles, avec des taux plus élevés possibles pour certains projets prioritaires.
Procédure de remise de candidature	Les appels à propositions sont publiés par l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA).
Résultat en Wallonie	/

9. Next Generation EU (NGEU)

But	Favoriser la reprise économique après la pandémie de COVID-19. Il vise à promouvoir une Europe plus verte, plus numérique et plus résiliente.
Thématique(s) abordée(s)	Le NGEU couvre plusieurs domaines, notamment : <ul style="list-style-type: none">• La transition écologique• La transformation numérique• La cohésion sociale et territoriale• La résilience économique et sociale• Les politiques en faveur de la prochaine génération, comme l'éducation et les compétences
Qui est éligible ?	Les États membres de l'UE sont les principaux bénéficiaires des fonds NGEU. Au niveau national, les autorités publiques, les entreprises, les organisations non gouvernementales et d'autres entités peuvent bénéficier des financements, en fonction des priorités définies dans les plans nationaux pour la reprise et la résilience.
Budget disponible	En tout : 750 milliards d'euros. Pour la Belgique : 5,9 milliards d'euros.
Précisions sur le budget	Les projets financés doivent s'aligner sur les priorités du NGEU, notamment la transition verte et numérique.
Procédure de remise de candidature	Les entités intéressées doivent répondre aux appels à projets lancés par les autorités nationales ou régionales, en fonction des priorités définies dans les plans nationaux. En Belgique, le plan national pour la reprise et la résilience détaille les procédures et les critères de sélection.
Résultat en Wallonie	Projet mené par le gouvernement wallon pour la rénovation énergétique et la réduction d'impact environnemental des infrastructures sportives en Wallonie.

10. RePowerEU

But	Réduire la dépendance aux combustibles fossiles russes et à accélérer la transition vers une énergie propre.
Thématique(s) abordée(s)	Les principales thématiques incluent : <ul style="list-style-type: none">• La diversification des sources d'énergie• L'accélération de la transition vers les énergies renouvelables• L'amélioration de l'efficacité énergétique• Le développement des infrastructures énergétiques
Qui est éligible ?	Les États membres peuvent intégrer des chapitres REPowerEU dans leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience. Au niveau régional, des appels à projets spécifiques peuvent être lancés pour les entreprises, les institutions publiques et d'autres entités impliquées dans des projets liés à la transition énergétique.
Budget disponible	Pour la Belgique : 282 millions d'euros.
Précisions sur le budget	Les conditions spécifiques varient en fonction des appels à projets nationaux ou régionaux.
Procédure de remise de candidature	Cf. appels à projet des autorités nationales ou régionales.
Résultat en Wallonie	La Wallonie a lancé un appel à projets intitulé "Décarbonation des entreprises" dans le cadre de REPowerEU, avec une enveloppe de 71 millions d'euros pour soutenir les projets industriels de transition énergétique.

11. LEADER

But	Soutenir le développement des zones rurales européennes.
Thématique(s) abordée(s)	La transition énergétique, le tourisme, l'économie locale...
Qui est éligible ?	<ul style="list-style-type: none">• Les entités privées/publiques.• Les acteurs de la société civile.
Budget disponible	1 millions d'euros pour la Wallonie
Précisions sur le budget	Les projets subventionnés par LEADER sont mis en œuvre par des partenariats publics-privés, nommés Groupes d'Action Locale (GAL), qui gèrent le suivi technique et administratif des projets proposés par les communes, les intercommunales et les entrepreneurs dans les zones rurales.
Procédure de remise de candidature	Les appels d'offre sont souvent relayés par les GAL, comme c'est le cas du GAL Burdinale Mehaigne.
Résultat en Wallonie	Phase de programmation 2014-2023 : Mise à disposition de 16 capteurs d'ambiance pour mesurer les données énergétiques des acteurs économiques dans les communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze.

12. URBACT

But	Faciliter l'échange de bonnes pratiques entre villes européennes et inciter à la coopération interurbaine.
Thématique(s) abordée(s)	Le numérique, l'environnement et l'égalité des genres.
Qui est éligible ?	Les communes, les autorités régionales et nationales, les zones métropolitaines, les agences municipales spécialisées, les districts et les arrondissements.
Budget disponible	Le programme URBACT est co-financé par le FEDER, à hauteur de 80 millions d'euros, par l'Instrument d'Aide à la Préadhésion à hauteur de 5 millions d'euros et par l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale de l'Union européenne (IVDCI) à hauteur de 2 millions d'euros, pour un total d'environ 87 millions d'euros pour 2021-2027.
Précisions sur le budget	Pour plus d'informations, veuillez consulter le site officiel du programme URBACT.
Procédure de remise de candidature	Des appels d'offre permettant de rejoindre les différents réseaux URBACT sont publiés chaque année, la prochaine période de candidature s'étendant d'avril à juin 2025.
Résultat en Wallonie	Participation de la Ville de Hannut au réseau UR IMPACT, dont les parties prenantes s'engagent à prendre en compte le bien-être et l'impact social dans les stratégies politiques grâce à l'élaboration d'un plan d'action ad hoc.

13. Autres ressources utiles

- [Energy cities](#)
- [NCP Wallonie](#)